

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE LA METROPOLE**

**BUDGET ANNEXE CTD - APPROBATION DE LA CRÉATION ET DE
L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION "ETUDES ET TRAVAUX PONCTUELS SUR
LES DÉCHÈTERIES ET CENTRES DE TRANSFERT " SUR LE TERRITOIRE
MARSEILLE PROVENCE**

La Direction de la Valorisation des Déchets assure, sur le Territoire Marseille Provence, la gestion de 18 déchèteries permettant aux usagers particuliers de déposer gratuitement leurs déchets ménagers assimilés, et de 4 Centres de Transfert qui prennent en charge les ordures ménagères collectées sur le Territoire Marseille Provence, pour les transférer vers le centre de traitement multi-filières de Fos-sur-Mer.

Ces différents sites, classés ICPE, font l'objet d'un programme de modernisation, d'entretien et de mises à niveau régulières pour respecter la réglementation, garantir la sécurité des usagers et des agents et limiter les nuisances pour les populations riveraines.

Pour cela, avaient été créées 2 opérations :

- **L'opération 2016104001** « Etudes et travaux ponctuels sur les déchèteries » pour un montant de 3.610.133, 23 euros ;
- **L'opération 2014105001** « Etudes et travaux ponctuels sur les centres de transfert » pour un montant de 3.466.717,58 euros.

Aussi, afin de rendre plus lisibles les opérations d'investissement au sein de la Direction de la Valorisation des Déchets et d'assurer la poursuite des études et travaux de modernisation sur les déchèteries et Centres de Transfert, il est proposé d'approuver la création et l'affectation de l'opération « Etudes et travaux sur les déchèteries et centres de transfert », en remplacement des opérations 2016104001 et 2014105001.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

2020 : 2.063.000 euros
2021 : 1.221.750 euros
2022 : 1.221.750 euros
2023 : 1.221.750 euros
2024 : 1.348.600 euros

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 19 Décembre 2019

13707

■ BUDGET Annexe CTD - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération "Etudes et travaux ponctuels sur les déchèteries et Centres de Transfert " sur le Territoire Marseille Provence

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Direction de la Valorisation des Déchets assure, sur le Territoire Marseille Provence, la gestion de 18 déchèteries qui permettent aux usagers particuliers de déposer gratuitement leurs déchets ménagers assimilés, non collectés par les services classiques d'enlèvement des ordures ménagères, en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

Elle assure également la gestion de 4 Centres de Transfert (CT Nord /CT Sud/ CT d'Ensues-la-Redonne et CT La Ciotat) qui prennent en charge les ordures ménagères collectées sur le Territoire Marseille Provence, pour les transférer vers le centre de traitement multi-filières de Fos-sur-Mer, par voie ferrée ou routière.

Ces différents sites, classés ICPE, font l'objet d'un programme de modernisation, d'entretien et de mises à niveau régulières pour respecter la réglementation, garantir la sécurité des usagers et des agents et limiter les nuisances pour les populations riveraines.

Pour cela, avaient été créées 2 opérations :

- **L'opération 2016104001** « Etudes et travaux ponctuels sur les déchèteries » pour un montant de 3.610.133, 23 euros ;
- **L'opération 2014105001** « Etudes et travaux ponctuels sur les centres de transfert » pour un montant de 3.466.717,58 euros.

Aussi, afin de rendre plus lisibles les opérations d'investissement au sein de la Direction de la Valorisation des Déchets et d'assurer la poursuite des études et travaux de modernisation sur les

déchèteries et Centres de Transfert, il est proposé d'approuver la création et l'affectation de l'opération « Etudes et travaux sur les déchèteries et centres de transfert », en remplacement des opérations 2016104001 et 2014105001.

L'opération d'investissement 2020100300, « Etudes et travaux sur les déchèteries et centres de transfert », d'un montant de 7.076.850 euros TTC, inscrite au budget CTD, enregistrée dans l'autorisation de programme 201160CO du programme 16 de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix Marseille Provence ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 17 décembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant 7.076.850 TTC de l'opération d'investissement « Etudes et travaux sur les déchèteries et centres de transfert » et ce afin d'assurer les travaux de maintenance et de modernisation des 18 déchèteries et des 4 centres de transfert du territoire Marseille Provence ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération n° 2020100300 « Etudes et travaux sur les déchèteries et centres de transfert » pour un montant de 7.076.850 TTC euros, rattachée au programme 16 « Déchets » Code AP 201160CO.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Sud Provence

Alpes Côte-d'Azur, du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME ainsi qu'auprès tout autres organismes susceptibles d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets du Territoire Marseille Provence (3 DTDA) section Investissement 2020 et suivants, sous politique G110 – Code AP : 201160CO, code et libellé du programme 16 Déchets - Opération 2020100300, Natures 2031, 2033, 2312, 2158, 21578.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

2020 : 2.063.000 euros		
2021 : 1.221.750 euros		
2022 : 1.221.750 euros		
2023 :	1.221.750	euros
2024 : 1.348.600 euros		

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN